

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt quatre, le 28 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12  
Nombre de présents : 7

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien,  
**Absents excusés** : HUMBERT Régis (pouvoir à MONIN Florence), GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien), CICOSELLA Sébastien (pouvoir à GAS Marcel), FANJAT Pierre (pouvoir à MERCIER Serge), GUERRERO Elisabeth (pouvoir à POURCHERE Jean-Daniel),  
**Date de la convocation** : 22 mars 2024  
**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

**Objet de la délibération** : Vote du budget primitif 2024

Patricia FAVRE-PETIT-MERMET, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2024 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

**855 747.32 €** pour la section de fonctionnement.  
**1 026 918.87 €** pour la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal**

**Ouï** le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré,  
**Adopte** le budget primitif 2024 par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 mars 2024

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

